

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2012**

Nombre de conseillers

En exercice : 10
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil douze, le seize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire.

Présents : Mmes Florence BRUEZ, Brigitte GUICHARDOT, Christine PELLEGRINI
Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Philippe BORDAS, Frédéric BOUQUIN, Joël BOUZIGON, Frédéric FARINETTI, Patrick LUSSIANA, Hubert PERNOT

Absents excusés :

Date de convocation : 20/01/2012

Date d'affichage : 17/02/2012

A été élu(e) secrétaire de séance : Melle Marie-Pierre MASSY (secrétaire de mairie)

**OBJET : RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION DE LA PARCELLE SITUÉE
« AUX VEUILLERS » A MADAME CAMILLE MEYLING**

Après avoir été informé par Monsieur le Maire de l'arrivée à échéance du bail de Madame Camille MEYLING en date du 31 janvier 2012, le Conseil Municipal, après délibération, décide de renouveler pour 2 ans à compter du 1^{er} février 2012, la location de terrain suivante à Madame Camille MEYLING :

« Aux Veilleurs » Section ZC 87 d'1 ha 58 a, 90 ca, selon les conditions établies dans le bail et charge le Maire d'établir le bail se rapportant à ladite location.

OBJET : ONF : DEVIS TRAVAUX 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'ONF concernant les travaux en forêt communale pour l'année 2012 à savoir :

TRAVAUX SYLVICOLES : - Nettoyement manuel en plein de jeune peuplement feuillu à 9-11 m dans la parcelle 32 pour un montant de 1 525.20 € HT (fonctionnement)

OBJET : CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT COMMUNALE

Monsieur le Maire expose la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin de confirmer aux concitoyens que la valorisation de la forêt communale s'accomplit dans le respect du patrimoine commun et d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion forestière durable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'adhérer au processus de certification PEFC moyennant la somme de 0.55 € / ha + 11 € de frais fixes pour 5 ans et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC Franche-Comté.

OBJET : OPÉRATION "CHATS LIBRES"

Vu le taux de réussite de la première campagne menée en 2011 et le nombre encore important de "chats libres" sur la commune de PLAISIA, le Conseil Municipal, après délibération décide de mener, en partenariat avec la Société Protectrice des Animaux, une nouvelle campagne de stérilisation de chats libres sur le territoire de la commune.

**OBJET : GESTION DES ÉQUIPEMENTS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE -
ADHÉSION AUX SERVICES MUTUALISÉS PROPOSÉS PAR LE SIDEC -
COLLECTIVITÉS EN RÉGIE**

Après échanges et discussion, le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion au service d'aide à la surveillance des réseaux d'eau potable proposé par le SIDEC. La participation forfaitaire 2012 se monte à 602 €.

OBJET : CRÉATION D'UN SITE INTERNET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour la commune de PLAISIA de créer un site Internet par l'intermédiaire de la société ARICIA qui s'est proposée pour le développement du site et le dépôt du nom de domaine.

Le coût pour la commune s'élèverait à 50 Euros H.T. par an pour le dépôt du nom de domaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition d'ARICIA et approuve la création du site Internet de la commune.

Le nom du site sera www.plaisia.fr.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser une subvention de 50 € à une famille de la commune pour un voyage pédagogique en Angleterre organisé par le Collège Pierre VERNOTTE de MOIRANS-EN-MONTAGNE du 21 au 26 mai 2012.

OBJET : ACCEPTATION DE CHÈQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le recouvrement suivant :

- Chèque de la Société Protectrice des Animaux (SPA) d'un montant de 450 Euros en règlement de sa participation 2011 à la campagne de stérilisation des "chats libres" de PLAISIA.

OBJET : PRÉPARATION DU BUDGET

Le budget 2012 sera sans doute un budget de reconduction. Les travaux à prévoir pour 2012 sont les suivants :

- ⇒ Travaux de rapiècement sur la route de Merlue
- ⇒ Projet de travaux de réfection de la mairie (isolation, accès handicapés, chauffage)
- ⇒ Elagage des frênes de la mare + clôture de protection : L'O.N.F. a envoyé un devis pour l'élagage des frênes d'un montant de 2 033.20 € H.T.. Le Conseil Municipal a décidé de l'accepter. Appeler EDF afin qu'ils déposent la ligne durant les travaux.
- ⇒ Travaux dans la rue Saint-Etienne et Impasse du Jura : il sera sans doute nécessaire de mener une enquête d'utilité publique
- ⇒ Budget eau : travaux de captage de la nouvelle source

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

➤ *Reprise de l'Hermitage*

L'association VOLODALEN a un projet de reprise de l'Hermitage qui se situe sur la commune d'Orgelet mais souhaite également poser un CU sur une parcelle adjacente se situant sur la commune de Plaisia pour construire des chalets. L'association souhaite avoir l'aval de la commune de Plaisia. Le Conseil Municipal ne voit pas a priori d'inconvénient à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire